



**Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc**

**COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2025**

Convocation du 29 janvier 2025
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 10 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre février à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, 1^{er} Adjoint.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Yann LE GUEDARD, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Marie-Hélène PASCO, Christophe TRONET, Pierre MONFLIER et Martial COLLET

ABSENTS : Rémy MOULIN (donne pouvoir à Bruno BEUZIT)
Séverine TRETON (donne pouvoir à Céline PESTEL)
David ROUALEN (donne pouvoir à Patrick COSSON)
Paul PERSONNIC (donne pouvoir à Christophe TRONET)

SECRETARE DE SEANCE : Romuald LABARRE

Membres en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

COMMANDE PUBLIQUE

2025-889 AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT URBAIN DU QUARTIER D'IROISE

Mme LAURENT rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu en novembre 2017 avec le cabinet SETUR INGENIERIE AUDIT CONSEIL pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace public dans le cadre du renouvellement urbain du quartier d'Iroise.

La société SETUR INGENIERIE AUDIT CONSEIL a cédé son fonds de commerce le 1^{er} novembre 2024 à la société VIATEC ECO SAS en ce qui concerne sa branche d'activité « étude, conception et maîtrise d'œuvre de projets urbains et paysagers dans le respect des enjeux environnementaux et écologiques ».

Dans le cadre de l'exécution de ce marché, il importe donc de conclure un avenant de transfert avec le titulaire pour prendre en compte cette modification de la forme de l'entreprise.

Ainsi, sans modification des modalités d'exécution du marché et sans incidence financière, le marché est transféré à VIATEC ECO SAS à date d'effet du 1^{er} novembre 2024.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** la passation d'un avenant de transfert du marché de la société SETUR INGENIERIE AUDIT CONSEIL à la société VIATEC ECO SAS,

- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant de transfert désigné ci-dessus avec la société titulaire.

A Ploufragan, le 10 février 2025

LE 1^{er} ADJOINT
Bruno BEUZIT



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Romuald LABARRE

